

mais, je le répète au ministre, si le taux actuel est maintenu, il sera très difficile de maintenir tendue la volonté de combattre l'inflation chez les Canadiens. Si le ministre veut que cette lutte soit efficace, il ferait mieux de se décider à s'attaquer au problème du chômage.

Des voix: Bravo!

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les îles): Monsieur l'Orateur, il est parfaitement clair, même aux yeux d'un observateur superficiel, que la politique anti-inflationniste du gouvernement est un véritable carnage. Depuis la fameuse retraite de Moscou, on n'a jamais rien vu qui ressemble à la retraite que bat le gouvernement actuel, sous les ordres d'un petit Napoléon qui dirige ses forces décimées à travers les campagnes glacées où gisent, éparses, les espérances brisées et les politiques abandonnées par un gouvernement banquieroutier. Voici un gouvernement qui a commencé par combattre l'inflation en créant le chômage et en provoquant délibérément un ralentissement de l'économie. Et maintenant il constate que toutes les restrictions économiques qu'il prétendait imposer ont été négligées par tout le monde, sauf par lui-même, à l'égard de ses propres employés. J'y reviendrai d'ailleurs dans un moment. Les gouvernements provinciaux ont signalé qu'ils n'entendaient pas imposer le plafond de 6 p. 100 aux augmentations de traitements et de salaires. Les premiers ministres du Québec et de l'Ontario l'ont tous deux clairement signifié.

Il est certes évident d'après les prix des produits en magasins et les bénéfices des sociétés et institutions financières au pays, qu'on fait fi des restrictions du gouvernement. Le président du Conseil du Trésor (M. Drury) est le seul qui essaie d'imposer les principes directeurs économiques que le gouvernement a demandé d'accepter volontairement. Comme le petit Hollandais, il se tient là, le doigt dans le trou de la digue, tandis que l'océan tout entier déferle par-dessus la digue. Quoi de plus ridicule que de voir un gouvernement tenter d'imposer uniquement à ses propres employés des principes directeurs économiques qui n'ont su rallier aucun appui. Les provinces n'ont pas l'intention d'imposer cette norme de 6 p. 100. Le gouvernement lui-même n'a même pas tenté de l'imposer aux travailleurs qui relèvent de la juridiction ouvrière fédérale. Mais le gouvernement dit à ses propres employés des Postes, de la fonction publique et des diverses sociétés de la Couronne qu'ils seront limités à des augmentations de 6 p. 100.

Il n'y a pas longtemps, le gouvernement, en faisant beaucoup de bruit, a accordé aux fonctionnaires le droit à la négociation collective. Mais à quel point ces négociations collectives sont-elles libres lorsque le gouvernement arrive à la table des négociations pour vous dire que vous pouvez négocier librement tant que vous voulez mais qu'il ne vous accordera pas plus de 6 p. 100. D'autre part, il n'est pas disposé à dire à ses employés que le coût de la vie, les taux d'intérêt, les loyers, les bénéfices des sociétés et les traitements des administrateurs n'augmenteront pas et que les autres groupes de la collectivité n'auront pas une part beaucoup plus grande du revenu national. Le gouvernement cherche à faire des cobayes de ses propres employés, et il fait un sujet de moquerie de toutes ses déclarations voulant qu'il ait accordé à ses employés le droit à la libre négociation collective.

• (4.00 p.m.)

Les travailleurs canadiens ont le droit de poser la question suivante: pourquoi choisir de limiter une forme de revenu sans qu'aucun moyen efficace ne s'applique à toutes les autres? Les prix continuent d'augmenter, les loyers surtout, de même que les bénéfices. On les a nommés à bien des reprises. Les députés ont pris connaissance des rapports financiers des sept banques à charte dont les bénéfices des six premiers mois de l'année ont augmenté de 27.7 p. 100 au regard de ceux de l'an dernier, où ils n'ont pas été faibles, car ils avaient dépassé ceux de l'année précédente de 26.5 p. 100. On peut lire, page 7839 du *hansard* du lundi 8 juin de cette année, la réponse très intéressante que le ministre des Finances a donnée à mon collègue, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), au sujet des bénéfices accusés des banques, et je cite:

Monsieur l'Orateur, au cours d'une réunion de la Commission des prix et des revenus tenue plus tôt cette année, les banques ont convenu de limiter leurs bénéfices. La Commission des prix et des revenus veillera à ce qu'elles respectent leurs engagements et, dans le cas contraire, le signalera à l'attention du public.

M. Orlikow: C'est tout une restriction!

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les îles): D'abord, bien entendu, on ne prévoit aucune restriction quant aux profits des banques. La déclaration du ministre est trompeuse. A la conférence nationale sur la stabilité des prix tenue en février dernier, les banques sont simplement convenues que le rapport entre l'intérêt payé aux déposants et le taux d'intérêt sur les prêts aux consommateurs resterait constant. Mais la meilleure preuve que cette norme s'est avérée tout à fait inefficace, ce